

Énoncé de politique



Commission scolaire Western Québec
Western Québec School Board

Politique n° F-10

OBJET : **Comités d’entrevue**

Date d’approbation : 19 juin 1997

Résolution n° : C-96/97-237

Date de révision :

Résolution n° :

Origine :

Comités d’entrevue – Changement de situation d’emploi pour tout le personnel

COMITÉS D’ENTREVUE

À moins que cette tâche n’ait été déléguée au comité exécutif, le conseil des commissaires est responsable de toutes les questions liées aux changements de situation d’emploi pour tout le personnel.

Postes	Membres du comité
Enseignants	<ol style="list-style-type: none"> 1) Directeur général ou son représentant 2) Directeur des services éducatifs 3) Directeur d’école
Conseillers	<ol style="list-style-type: none"> 1) Directeur général 2) Directeur du personnel 3) Directeur des services éducatifs 4) *La commission scolaire se réserve le droit de nommer un ou plusieurs commissaires.
Directeurs d’école et directeurs d’école adjoints	<ol style="list-style-type: none"> 1) Directeur général 2) Directeur du personnel 3) Directeur des services éducatifs 4) *Commissaire(s) régional(-aux) 5) Directeur d’école (s’il s’agit d’un poste de directeur adjoint) ou président lorsqu’approprié
Directeurs	<ol style="list-style-type: none"> 1) Directeur général 2) Président de la commission scolaire ou son représentant 3) Commissaires régionaux ou leurs remplaçants 4) Directeur du personnel
Directeur général	<ol style="list-style-type: none"> 1) Président de la commission scolaire 2) Commissaires régionaux ou leurs remplaçants

***L’ajout de plus d’un commissaire se fera sous réserve de consultations avec l’EAAWQ.**